



ÉCONOMIE

Des sénateurs bientôt stagiaires en entreprise

Les stages ciblés sur les TPE-PME visent à mieux faire connaître le tissu économique local.

AMAURY BUCCO  @AmauryBucco

INSTITUTIONS Contrairement aux idées reçues, les stages en entreprise ne sont pas réservés qu'aux étudiants... Même les sénateurs vont bientôt pouvoir revêtir le bleu de travail de l'ouvrier ou le costume cravate du cadre pour voir comment c'est dans la vraie vie. Le Sénat a en effet signé il y a un mois, avec CCI France, la structure qui chapeaute les chambres de commerce et d'industrie tricolores, une convention permettant à ses parlementaires de devenir... stagiaires en entreprise.

L'idée n'est pas nouvelle. « Des stages étaient déjà organisés par le passé », note Élisabeth Lamure, sénatrice LR du Rhône et présidente de la délégation aux entreprises, à l'origine de l'initiative. À l'époque, elle avait d'ailleurs atterri chez le géant pétrolier Total. « Je m'étais même fait hélicopter sur une plateforme pétrolière au beau milieu de l'océan, en Norvège », se souvient-elle. L'Assemblée nationale n'est pas en reste, puisque 70 députés ont également pu, en 2014, grâce à un partenariat conclu avec l'association Entreprise et Progrès, passer quelques jours en entreprise.

Douze candidats en un mois

« Les stages se font dans les deux sens, précise toutefois Élisabeth Lamure. Les chefs d'entreprise ayant accepté de recevoir un élu pourront à leur tour découvrir le Sénat. » Et ce, pendant une journée pour mieux comprendre les rouages du Palais du Luxembourg. Autre particularité du partenariat

développé : les stages se dérouleront à partir de septembre au sein de TPE-PME avec un fort ancrage local. Les sénateurs resteront entre 2 et 5 jours dans l'entreprise du secteur et de la taille de leur choix. Une période d'immersion courte, mais suffisante pour Jérôme Pardigon, le directeur institutionnel de CCI France. « Il s'agit plus d'un stage de perfectionnement que de découverte. Il permettra d'approfondir des domaines précis, comme les normes administratives, les problématiques d'achat ou marketing », justifie-t-il.

Pour éviter tout conflit d'intérêts, les sénateurs ont trois règles à respecter : choisir une entreprise en dehors de leur circonscription ; faire leur stage au moins un an avant le renouvellement de leur mandat, et effectuer une déclaration de connaissance de l'entreprise avant tout débat qui pourrait la concerner.

L'opération est déjà un succès. Pas moins de 12 sénateurs se sont portés candidats en un mois. Et ce, alors que la moitié de l'Hémicycle ne peut pas postuler à cause du renouvellement à venir en septembre. Annick Billon, sénatrice UDI de Vendée, est l'une de ces candidats. « Je veux voir comment a évolué le monde de l'entreprise depuis, avec le virage du numérique », explique ainsi cette ancienne directrice commerciale chez Kodak. Pour Daniel Laurent, sénateur LR de Charente-Maritime, la démarche est similaire. « Mon objectif est de comprendre le fonctionnement d'autres filières économiques, aux problématiques différentes », indique cet ancien chef d'entreprise du secteur des transports. ■

 Je veux voir comment a évolué le monde de l'entreprise depuis, avec le virage du numérique

ANNICK BILLON,
SÉNATRICE UDI
DE VENDEE